



24.328

Standesinitiative Genf. Für eine Anerkennung des Staates Palästina durch die Schweiz
Initiative déposée par le canton de Genève. Pour une reconnaissance de l'Etat de la Palestine par la Suisse

FEHLMANN RIELLE LAURENCE

Genève

Groupe socialiste (S)

Fehlmann Rielle Laurence (S, GE): L'initiative du canton de Genève a été déposée il y a déjà plus d'un an, mais elle garde toute sa pertinence. Je rappelle le contexte. Un fragile cessez-le-feu a été instauré en octobre 2025 à Gaza, mais des bombardements ont repris en mars et, depuis lors, des frappes sporadiques ont toujours lieu. L'aide humanitaire a été autorisée par Israël, mais les restrictions imposées ne permettent pas de couvrir les besoins de la population gazaouie. Actuellement, environ 2,4 millions de personnes vivent dans des conditions très précaires et 1,6 million d'entre elles n'a pas accès à une alimentation suffisante. Les livraisons d'aide sont bien en dessous des besoins de la population. On est donc face à une crise humanitaire prolongée, alors qu'on aurait les moyens de mettre fin à cette tragédie.

Pourtant, Israël, en tant que puissance d'occupation, est tenu de respecter ses obligations humanitaires. Le Conseil fédéral persiste à refuser de reconnaître l'État de Palestine, même s'il dit soutenir la solution à deux États ; 148 pays sur 193 ont déjà reconnu la Palestine. Récemment, toute une série de pays occidentaux, dont l'Espagne, la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Slovénie, le Canada et le Portugal ont fait le pas de reconnaître l'État palestinien. Certes, reconnaître l'État de Palestine ne va pas suffire à instaurer la paix comme par magie. La question est de savoir si la reconnaissance de cet État doit être un préalable ou l'aboutissement d'un processus.

La minorité que je représente pense que la reconnaissance est un préalable qui peut relancer une dynamique de dialogue. Il s'agit aussi de faire pression sur le gouvernement israélien qui refuse la solution à deux États et donc évidemment la création d'un État palestinien. Il faut aussi rappeler que le gouvernement israélien soutient la poursuite des colonies de peuplement en Cisjordanie et les actes de violence contre la population qui s'y trouve. Le morcellement des terres palestiniennes rend toujours plus difficile la future coexistence de deux États.

Lors du débat au Conseil des États sur cette initiative du canton de Genève, la conseillère aux États Isabelle Chassot, qui était plutôt sceptique sur l'idée de reconnaître l'État de Palestine, a néanmoins déclaré : "La seule manière, dès lors, de contrer cette stratégie et de donner une chance à la solution à deux États est, selon moi, de s'associer au mouvement en cours sur le plan international, en particulier européen, et de reconnaître l'État de Palestine. La reconnaissance d'un État n'est pas qu'une question juridique [mais] reste avant tout une décision politique." (BO 2025 E 779) D'ailleurs, selon l'avis de droit demandé, la reconnaissance bilatérale de la Palestine est toujours possible sous l'angle du droit international. Il s'agit bien avant tout d'une décision politique.

La reconnaissance de l'État de Palestine donnerait plus de crédibilité à la Suisse si notre pays entendait jouer un rôle significatif sur la scène internationale dans la résolution de ce conflit. Cette posture n'entache pas la neutralité de notre pays. De plus, ce pas donnerait un signal clair à Israël, à savoir qu'il ne doit pas et qu'il ne peut plus continuer à annexer des territoires palestiniens.

Dans le cas de la reprise des sanctions contre la Russie, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a affirmé que, la neutralité, ce n'est pas l'indifférence. Il faut appliquer le même principe dans le conflit israélo-palestinien. On ne peut pas soutenir une position à géométrie variable. Je le répète, cette reconnaissance ne résoudra pas tout, mais elle aura une portée symbolique forte et placera la Suisse du bon côté de l'histoire.

AB 2026 N 696 / BO 2026 N 696

La Suisse répète qu'elle soutient la solution à deux États : soyons donc cohérents et reconnaissons l'État de





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sondersession 4. 2026 • Zweite Sitzung • 28.04.26 • 08h00 • 24.328
Conseil national • Session spéciale 4. 2026 • Deuxième séance • 28.04.26 • 08h00 • 24.328



Palestine.

Je vous remercie de suivre ma minorité.